

REGLEMENT VAL D'OISE TROPHY 2015

Tout compétiteur s'engageant sur une des épreuves du Val d'Oise Trophy est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Tout concurrent suspendu dans une fédération quelle qu'elle soit, sera interdit de participation aux épreuves du VOT.

I - LES EPREUVES

Le Val d'Oise Trophy est organisé sous l'égide de l'UFOLEP.

Les épreuves du Val d'Oise Trophy sont ouvertes aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s. Pour les non licencié(e)s et licencié(e)s UFOLEP en possession d'une licence randonnée (R5-2), un certificat médical de moins un an et de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition est obligatoire et devra être remis sur chaque manche. Lors du retrait de la plaque de cadre, les licenciés UFOLEP **complétion (R5-1) devront présenter leur licence et leur carte de compétiteur.**

Les différents classements prendront en compte tous les compétiteurs, licenciés ou non.

Calendrier 2015 et lieu des épreuves.

- Noisy sur Oise : le 15 Février
- Bonnières (78) : le 8 Mars
- Bellefontaine : le 15 mars
- Méry-sur-Oise : le 05 Avril
- Jouy le Moutier : le 12 Avril
- Marines : le 10 mai (finale)

II - CATEGORIES

Les catégories servant à établir les classements sont les suivantes et numérotées comme suit :

Jeunes 13/14 ans (Minimes garçons)

N° 1 à 69

Jeunes 13/14ans (Minimes filles)

N° 71 à 99

Féminines 17 ans et plus

N° 100 à 150

Jeunes 15/16 ans (cadettes)

N° 280 à 299

Jeunes 15/16 ans (cadets)

N° 200 à 279

Tandems 17 ans et plus

N° 700 à 750

Adultes 17/19 ans (Juniors)

N° 300 à 399

Adultes 20/29 ans (Seniors A)

N° 400 à 499

Adultes 30/39 ans (Seniors B)

N° 500 à 599

Adultes 40/49 ans (Vétérans A)

N° 600 à 699

Adultes 50/59 ans (Vétérans B)

N° 830 à 879

Adultes 60 ans et plus (Vétérans C)

N° 880 à 899

III - INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent s'effectuer par courrier, par internet (vélo101) ou sur place avec majoration de 3€.

Les inscriptions par courrier devront être rédigées sur un bulletin d'engagement spécifique et envoyées à : Val d'Oise Trophy, 15 Rue Ernest Desjardins 95270 Noisy-sur-Oise, accompagnées de leurs droits d'engagement à l'ordre du Val d'Oise Trophy. Tout engagement reçu sans règlement entraînera la nullité de l'inscription. Les inscriptions par courrier seront naturellement clôturées le vendredi soir, avant veille de l'épreuve. Les inscriptions par internet avec paiement sécurisé seront clôturées le samedi midi, veille de l'épreuve

Les inscriptions sur place seront majorées de 3 euros. La clôture des engagements interviendra un quart d'heure avant le départ de l'épreuve.

IV - DROIT A L'IMAGE

Sauf avis formulé expressément par écrit aux organisateurs, les participants au VOT autorisent l'organisation, à utiliser dans le cadre de l'épreuve, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, y compris sur les documents publicitaires.

V - MATERIEL

Les VTT admis dans les épreuves du Val d'Oise Trophy devront répondre aux normes UCI en vigueur.

Tout changement de roues et de VTT pendant l'épreuve est interdit.

La plaque de cadre remise le jour de l'épreuve contre une caution de 2€ doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.

VI - EQUIPEMENT

Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

VII - CIRCUITS

Des pointages intermédiaires pourront être mis en place sur les différents parcours. Tout concurrent pris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Les parcours pourront être aménagés suivant les conditions climatiques

Le coureur est seul responsable de son parcours.

L'organisateur se réserve toutefois le droit d'annuler ou d'arrêter la manche en cas de conditions mettant en cause la sécurité des concurrents ou des spectateurs.

VIII - DEPARTS

Les départs seront donnés à 9h30 pour les trois premières épreuves et à 9H00 pour toutes les épreuves suivantes

Dans la mesure du possible

Tous les départs s'effectueront par catégories, à savoir :

- 1^{er} départ : Tandems ; heure H
- 2^{ème} départ ; adultes 20/29 ans (seniors A) ; heure H + 30 secondes
- 3^{ème} départ : adultes 30/39 ans (seniors B) ; heure H + 1,30 minute
- 4^{ème} départ : adultes 17/19 ans (juniors) ; heure H + 2,30 minutes
- 5^{ème} départ : adultes 40/49 ans (vétérans A) ; heure H + 3,30 minutes
- 6^{ème} départ : jeunes 15/16 ans (cadets) ; heure H + 4.30 minutes
- 7^{ème} départ : adultes 50 ans et plus (vétérans B et C) ; heure H + 5.30 minutes
- 8^{ème} départ : Féminines et cadettes ; heure H + 6,30 minutes
- 9^{ème} départ : jeunes 13/14 ans (Minimes G et F) ; heure H + 7 minutes

Sauf problème d'organisation.

IX - CLASSEMENTS

Lors de chaque épreuve seront établis des classements par catégories.

Barème des points :

Le premier de chaque catégorie marque 360 points. Tous les suivants se voient retirer 1 point par 10 secondes de retard sur le premier de sa catégorie.

Exemple : vous arrivez 8 minutes après le premier de votre catégorie, vous marquez

$360 - (8 \times 60 / 10) = 312$ points

De plus, à l'arrivée de chaque épreuve, un bonus est attribué aux 10 premiers de chaque catégorie, avec 30 points pour le premier, puis 24, 20, 18, 16, 14, 12, 10, 8 et 6 points pour respectivement les suivants du deuxième au dixième.

Chaque arrivant est en outre crédité de 10 points.

Le classement général du Val d'Oise Trophy se fera sur les 5 meilleurs résultats (sauf conditions exceptionnelles et décisions des commissaires).

Tout concurrent en tête au classement général de sa catégorie se verra attribuer un maillot de leader. Ce maillot lui sera prêté lors de la cérémonie protocolaire, mais ne lui sera remis définitivement qu'au départ de la manche suivante, maillot qu'il devra porter lors de cette même manche

Un pilote ne pourra recevoir plus d'un maillot de leader sur l'ensemble des manches du VOT 2015

X - PENALITES

Les leaders de chaque catégorie ont obligation de porter leur maillot de leader pendant l'épreuve, sous peine d'une pénalité de 100 points au classement de la manche (dérogation accordée pour le porteur d'un maillot national UFOLEP).

Les trois premiers de chaque catégorie doivent être présents pour la remise des récompenses avec le maillot de leur club. Une pénalité de 100 points au classement de la manche sera appliquée à tous les pilotes se présentant au podium sans leur maillot de club.

Tout concurrent pris en faute au départ ou au cours de l'épreuve sera mis hors course avec en plus une pénalité de 100 points au classement général.

XI - RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres participants doivent être déposées par écrit et signées du pilote dans un délai de 45 mn après son arrivée.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 45 mn après l'arrivée du contestataire. Un collège de commissaires règlera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.